

SEMINAIRE DES SECRETAIRES GENERAUX DES CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES 15-16 Juillet 2015

<u>Thème</u>: les Confédérations sportives africaines face aux enjeux de l'heure

<u>Sous-thème</u>: l'UCSA au sein du mouvement sportif africain.

Par: Ambroise Jean Marie OLOKO

Directeur du Développement des Programmes/UCSA

PLAN D'INTERVENTION

- 1. INTRODUCTION
- INTERET DU SUJET
- OBJECTIFS
- LE MOUVEMENT SPORTIF AFRICAIN
- 2. PRESENTATION DE L'UCSA
- SON ORGANISATION
- SES MISSIONS
- SES PROGRAMMES
- SON INTERACTION AVEC LES CONFEDERATIONS MEMBRES
- 3. CONCLUSION

INTRODUCTION

Intérêt du sujet

L'introduction de ce sous-thème au cours de cette session de formation trouve son fondement dans la problématique de l'ignorance et de la malconnaissance de l'Institution par ses Confédérations membres. (Ceci peut s'expliquer par le renouvellement perpétuel constaté sein au des organes dirigeants des différentes confédérations).

De ce point de vue, il parait urgent de :

- 1. Remédier au déficit informationnel et communicationnel existant ;
- 2. Susciter le rapprochement des confédérations de leur structure faîtière ;
- 3. Promouvoir le contrat de collaboration entre les deux entités;
- 4. Assainir les relations entre elles ;
- Négocier un nouveau départ.

INTRODUCTION

Objectifs

Objectif général: présenter l'UCSA.

Objectifs spécifiques:

- > Informer et renseigner sur qui nous sommes et sur ce que nous faisons.
- Eclairer les lanternes des confédérations afin de développer des rapports harmonieux et de les consolider.
- Solliciter à travers cet enseignement, l'adhésion et le soutien des confédérations membres à l'action de l'UCSA.

INTRODUCTION Le mouvement sportif africain

Définition et Composantes

Le mouvement sportif africain est une dynamique qui s'organise d'une part, autour :

- des millions de licenciés aux différents niveaux de pratique,
- des clubs,
- des fédérations nationales affiliées au niveau continental aux confédérations et autres associations à caractère international à objet sportif,
- et d'autre part autour des compétitions organisées par ces instances.

La pratique sportive institutionnelle en Afrique, prioritairement tournée vers la compétition, s'est progressivement structurée en un système qui organise des milliers de compétitions sur l'ensemble du continent.

INTRODUCTION

Le mouvement sportif africain

La philosophie du Sport en Afrique

Cette organisation va bénéficier de l'impulsion et de l'initiative des Etats omniprésents pour se développer.

L'intérêt et l'implication de ces derniers au développement du Sport se justifie par la perception du sport comme vecteur de :

- Softpower (atout de puissance) au service du développement économique, social et culturel.
- Attractivité (rayonnement du territoire).
- Intégration (facteur d'acceptation et de socialisation).
- Paix (seule religion qui réconcilie tout le monde).

Ainsi donc, à l'initiative des Etats, et en dehors des compétitions organisées par les Confédérations, vont voir le jour tour à tour:

- □ les JEUX DE LA COMMUNAUTÉ 1960,
- □ les JEUX DE L'AMITIÉ 1961,

□ enfin les **JEUX AFRICAINS 1965** qui courent jusqu'à nos jours.

INTRODUCTION

Le mouvement sportif africain

Acteurs majeurs:

Au besoin d'organisation et de coordination vont voir le jour :

- le CSSA en 1966, avec pour but de coordonner l'action du MSA, de promouvoir et de développer le sport en Afrique;
- l'ACNOA en 1981 pour régir les relations entre les Comités Nationaux Olympiques;
- ▶ l'UCSA en 1983 afin d'encadrer et d'accompagner les CSA;
- et très récemment le CSUA en 2013 qui succède à l'ex-CSSA.

Aujourd'hui ces différentes Institutions collaborent étroitement à la gestion du mouvement sportif africain et à l'organisation des Jeux Africains, avec des rôles et attributions biens établis (conformément au mémorandum en préparation qui sera signé par l'UA, l'ACNOA et l'UCSA).

INTRODUCTION Le mouvement sportif africain

UA

Le CSUA, l' UCSA et l'ACNOA Les Confédérations Sportives Africaines

les Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques Les Fédérations Sportives Nationales Les Clubs et autres Associations Sportives

> Les Sportifs Le Sport de masse

PRESENTATION DE L'UCSA

- 1. l'UCSA est un organisme dédié à l'encadrement et l'accompagnement des Confédérations Sportives Africaines.
- 2. L'UCSA est aussi pour l'Union Africaine une cellule technique et un organe consultatif en matière de sport.
- 3. L'UCSA est en outre, à travers ses confédérations membres, le dépositaire de toute la règlementation sportive au sein du mouvement sportif africain.

Eu égard à ces trois dimensions, l'UCSA apparait donc comme l'**Acteur incontournable** dans la pratique du sport de haut niveau en Afrique.

Les activités de l'UCSA s'organisent au quotidien autour de trois organes:

- &L'Assemblée Générale.
- *Le Bureau Exécutif.
- *Le Secrétariat Général.

Dans la perspective de l'amélioration de son organisation, il est envisagé la création d'un Comité Exécutif qui intègre le Bureau Directeur et les Présidents Régionaux des Confédérations.

L'Assemblée Générale:

L'Assemblée Générale est l'instance suprême de l'UCSA et se compose des représentants des Confédérations membres à jour de leurs cotisations. Chaque Confédération peut être représentée par deux membres au maximum dûment mandatés.

Entre autres missions, elle:

- Définit et contrôle la politique générale de l'UCSA;
- Examine le compte rendu de gestion de l'exercice écoulé ;
- fixe la date et le lieu de chaque réunion ;
- élit les membres du Bureau Directeur et nomme le Commissaire aux Comptes ;
- Amende les statuts et le règlement intérieur de l'UCSA ;
- Adopte le budget et fixe le montant des cotisations annuelles ;
- Approuve les dons et legs.
- Se prononce sur l'affiliation, la démission, la suspension, l'exclusion ou la radiation des membres;

Le Bureau Exécutif: est compétent pour traiter de toute question exigeant une décision immédiate dans l'espace qui sépare deux Assemblées Générales.

Il est composé de 06 Membres élus dont:

- 1 Président ;
- > 3 Vice-présidents élus dans l'ordre de préséance dont une femme au cas où une candidature féminine est déclarée;
- 2 membres désignés par l'Assemblée Générale ;
- > le Secrétaire Général sans droit de vote ;
- > le Président Honoraire à vie, sans droit de vote.

Le Secrétariat Général : est chargé de l'implimentation et de la mise en œuvre de toutes les résolutions des instances supérieures, et de la gestion des affaires courantes.

Il est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général, nommé par le Bureau sur proposition du Président de l'UCSA.

- Promouvoir la compréhension, la coopération et l'aide mutuelle entre les Confédérations Sportives Africaines;
- Promouvoir l'éthique sportive, le fair-play et l'intégrité dans la gestion des activités sportives en Afrique;
- Favoriser les échanges d'expérience au plan de l'organisation administrative et technique;

- Contribuer à la promotion des sports traditionnels, et au développement des sports olympiques et non olympiques en Afrique;
- Encourager et soutenir la recherche dans le domaine du sport et de l'Education Physique;
- Promouvoir et encourager la participation féminine à la pratique du sport et à l'administration des structures sportives.

- Favoriser l'harmonisation des calendriers des stages, compétitions et autres manifestations organisées par les Confédérations Sportives Africaines;
- Contribuer à l'élaboration des programmes des Jeux Africains et en assurer l'organisation et la responsabilité technique;
- Assurer la représentation des Confédérations Sportives Africaines au sein du mouvement sportif africain;
- Harmoniser les points de vue de ses membres sur les questions relatives à la politique sportive africaine et la gestion du sport mondial;

- Combattre toute forme de discrimination raciale, politique, sexuelle ou religieuse dans le sport;
- Entretenir des relations utiles avec l'Assemblée Générale des Fédérations Internationales Sportives (AGFIS), et l'Association des Fédérations Internationales des Sports Olympiques d'Eté (ASOIF);
- Coopérer avec l'ACNOA, le CIO et le CIP pour la promotion de l'Olympisme, la visibilité du sport en Afrique et ses performances au niveau mondial;

- Coopérer avec l'Union Africaine, les Etats africains et les organisations sportives internationales pour la conception et la mise en œuvre des politiques sportives en Afrique;
- Coopérer avec l'UAMS pour la promotion de la Médecine du sport en Afrique;
- Contribuer à la campagne d'éradication du VIH/SIDA, de l'abus des drogues, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté aux côtés des Etats africains;

- Contribuer par des mesures appropriées à freiner le phénomène de l'exode incontrôlé de jeunes talents sportifs africains vers l'extérieur du continent, en coopération avec les autres composantes du Mouvement Sportif Africain;
- Coopérer avec l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) en vue de lutter contre le dopage, protéger la santé physique et morale des athlètes;
- Coopérer avec les Gouvernements dans la recherche des solutions à des problèmes entre ceux-ci et les fédérations sportives nationales

LES PROGRAMMES DE L'UCSA

- L'UCSA développe en direction du mouvement sportif africain un ensemble de Programmes relatifs à:
- La formation aussi bien des administratifs que des techniciens ou encore des personnels de santé des confédérations sportives. (À l'instar du présent séminaire, deux autres programmes de formation auront lieu cette année).
- L'organisation de nouvelles compétitions sportives (JA de sports de combats)
- La célébration des talents et des légendes sportives africaines (UCSA awards)
- La coopération entre les confédérations sportives africaines (en cours d'élaboration le projet de création d'un forum des confédérations).

INTERACTION AVEC LES CONFEDERATIONS MEMBRES

1. L'UCSA EN DIRECTION DES CONFEDERATIONS.

- Rapprocher les confédérations aux fins de créer une chaine de solidarité.
- Créer une plate forme de mise en commun des stratégies de développement.
- Harmoniser les plans d'action.

- Accompagner les confédérations sportives dans l'accomplissement de leurs missions.
- Défendre les intérêts des confédérations sportives membres partout où besoin est.
- Appuyer les confédérations à la recherche des partenaires techniques et financiers en vue du développement des projets sportifs.
- Participer à la formation des personnels des confédérations sportives .
- Développer la communication autour des projets des Confédérations.

INTERACTION AVEC LES CONFEDERATIONS MEMBRES

2. <u>LES CONFEDERATIONS EN DIRECTION DE L'UCSA</u>

Communiquer sur leurs activités.

- Informer sur l'ensemble de leurs évènements
- Solliciter l'accompagnement de l'UCSA en temps opportun.
- Mettre en application toutes les décisions et recommandations de l'l'UCSA en direction des Confédérations;
- Entretenir des relations cordiales et mutuellement bénéfiques avec les partenaires de l'UCSA;
- Suivre la réalisation des projets financés par l'UCSA ou un de ses partenaires.
- Financer par le paiement des cotisations, les activités de l'UCSA.

CONCLUSION

Trente deux (32) ans après sa création, L'UCSA, acteur majeur du mouvement sportif africain, est débout et entend le demeurer en mettant tout en œuvre pour offrir au continent, des passerelles vers l'émergence. Cette noble vision ne sera possible que si toutes les composantes y contribuent pleinement et efficacement.

MERCIPOUR VOTRE AIMABLE ATTENTION